Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260327-D2026_015-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 23 mars 2026
La séance a été publique le vendredi 27 mars 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur GUIDAL, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Monsieur ROBERT C. , Madame GUILLEVIC, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Monsieur DREANO, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur VARIOT, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JEHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Monsieur ROBERT X.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur FISCHER (procuration à Monsieur MAINGUY).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-015 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIAPL DU 12 FEVRIER 2026

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2026 adressé le 23 mars 2026 aux conseillers municipaux,
Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2026 est approuvé à 22 voix pour et 5 absentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 30 mars 2026

Monsieur PATUREL
Le Maire

Madame LE QUER
La secrétaire